

Obligation d'information de la Caisse de compensation GastroSocial conformément à l'art. 45 de la loi sur la surveillance des assurances (LSA)

L'article 45 de la loi sur la surveillance des assurances oblige la Caisse de compensation GastroSocial à communiquer l'identité du preneur d'assurance, les assurances proposées, la responsabilité et le mode de traitement des données personnelles.

Identité, nom et adresse

Caisse de compensation GastroSocial
Buchserstrasse 1
5000 Aarau

Établissement de droit public autonome de la Confédération, la Caisse de compensation GastroSocial traite les assurances sociales obligatoires du 1^{er} pilier. Elle propose des solutions d'assurances sociales sur mesure aux membres de l'association fondatrice GastroSuisse dans le domaine des hôtels, restaurants et cafés.

Relations contractuelles

La Caisse de compensation GastroSocial propose aux membres de GastroSuisse un guichet unique qui se charge à la fois de l'établissement des polices pour l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie et l'assurance-accidents ainsi que du traitement des cotisations.

Dans ce but, la Caisse de compensation GastroSocial travaille exclusivement avec SWICA Assurances SA et avec SWICA Assurance-maladie SA, et agit à cette fin en qualité d'intermédiaire d'assurance lié pour leurs offres relatives à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie et à l'assurance-accidents.

Pour les tâches administratives liées aux assurances-maladie et accidents, la Caisse de compensation GastroSocial perçoit une indemnité pour les frais d'administration.

Responsabilité

La Caisse de compensation GastroSocial assume la responsabilité pour les négligences, erreurs ou renseignements incorrects dans le cadre des activités de conseil, pour autant que sa responsabilité soit engagée.

Protection des données

La Caisse de compensation GastroSocial enregistre uniquement les données personnelles nécessaires aux fins de conseil, pour l'examen de la proposition, l'évaluation du risque, l'exécution du contrat et l'établissement des polices. Les prestataires de services impliqués (GastroSocial, SWICA et leurs sous-traitants) s'engagent à prendre toutes les précautions nécessaires pour respecter les prescriptions légales en vigueur en matière de protection des données. En règle générale, les données personnelles sont conservées en Suisse, sur support électronique ou sur papier. Les données saisies dans les propositions et les inscriptions sont échangées, aux fins d'exécution du mandat, avec l'employeur affilié, avec SWICA Assurances SA et SWICA Assurance-maladie SA.

Ce mémento donne un aperçu des dispositions en vigueur. Seules le règlement et les dispositions légales sont déterminantes pour l'appréciation de tout cas concret.